

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités  
Direction des canaux de Bretagne  
Service valorisation touristique et développement durable  
Personne chargée du dossier : Annaïg LE BRUN  
Fonction : Instructrice du domaine public fluvial  
Tél. : 02 98 34 92 50  
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances  
N° : 2024-SEVAD-MO-OC016

Rennes, le 13/08/2024

Objet : Fermeture chemin de halage

### **Le Président du Conseil régional de Bretagne,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;  
**VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;  
**VU** l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à l'adjoint au Directeur des canaux de Bretagne ;  
**VU** la demande présentée par l'entreprise I Marine ;  
**Considérant** que des travaux d'arrachage de Jussie, bief de Mons, doivent être réalisés du 19 au 30/08/2024 ;  
**Considérant** que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

#### **Arrête :**

##### **Article 1 - Prescriptions**

L'accès au chemin de halage, rive gauche, bief de Mons du pont de la RD36 à l'écluse de Cicé est interdit à tous les usagers.

##### **Du 19 au 30/08/2024**

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise I Marine, ainsi qu'une déviation.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

##### **Article 2- Publication et information des tiers**

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Bruz

##### **Article 3 - Exécution**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

L'adjoint au Directeur des canaux de Bretagne

Laurent COUTURIER



